



■ **République Française**
Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Ville de Creil

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le 20/05/2026
ID : 060-216001743-20260520-AR_2026_310-AI



■ **Arrêté du Maire – SGA-AR-2026-n°310**
Délégation de signature à Madame Nadia DJEMAIEL
Directrice des Finances et de la Commande Publique
Direction Générale Vie de la Cité et Finances Locales

Le Maire de Creil

■ **Visas :**

- Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-19 et L2122-20, R2122-8, conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature à un agent municipal,
- Vu la délibération n°01 du Conseil Municipal, en date du 28 mars 2026, constatant l'élection du Maire de la Ville de Creil,
- Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal, en date du 28 mars 2026, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, et autorisant Monsieur le Maire à déléguer sa signature aux directeurs et responsables des services communaux,

■ **Considérant :**

Qu'il est nécessaire pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du Maire à Madame Nadia DJEMAIEL, la Directrice des Finances et de la Commande Publique,

Que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déléguer les fonctions qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal aux directeurs et responsables communaux,

Considérant que Madame Nadia DJEMAIEL remplit les conditions statutaires et occupe des fonctions lui permettant de bénéficier d'une délégation de signature,

Que Monsieur le Maire conserve toute sa compétence dans les domaines faisant l'objet de la présente délégation de signature,

■ **Arrête :**

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation permanente est donnée à Madame Nadia DJEMAIEL, Directrice des Finances et de la Commande Publique, de signer en mon nom, les actes et courriers suivants :

- les documents comptables et notamment les bordereaux (dans la limite des crédits prévus au budget, mandats et titres)
- les pièces justificatives
- les bons de commandes pour les annonces
- les virements de crédit d'article à article à l'intérieur du même chapitre dans la limite des crédits prévus au budget
- les courriers d'envoi de documents administratifs : récépissés, certificats, formulaires et attestations en matière financière
- les courriers de transmission des dossiers de demande de subvention
- les états justificatifs pour obtenir le versement de recettes
- les factures ou états permettant de recouvrer les recettes
- les actes nécessaires à la mobilisation et l'arrêt de mobilisation de la ligne de trésorerie
- les courriers de transmission des dossiers de subventions

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : La présente délégation de signature prendra effet dès la notification à l'intéressée et la publication du présent arrêté sur le site internet de la Ville. Cette délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Maire élu le 28 mars 2026.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis à Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, et publié sur le site internet de la Ville.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le 20/05/2026

ID : 060-216001743-20260520-AR_2026_310-AI

compter de la date à laquelle il est

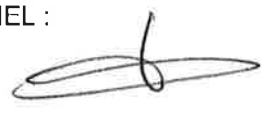
14 rue Lemaître - 80000 Amiens.

S²LOW

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date à laquelle il est certifié exécutoire, d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemaître – 80000 Amiens. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Notifié le : 11/05/2026

Signature de l'agent,
Nadia DJEMAIEL :



Fait à Creil, le 28 mars 2026

Omar YAQOUB



Maire de Creil

Date de notification : **11 MAI 2026**

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : **20 MAI 2026**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **20 MAI 2026**